

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à la rue scolaire  
avenue Camille Vaneukem.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Des riverains de l'avenue Camille Vaneukem m'ont informé qu'une réunion avait été organisée fin novembre pour leur présenter une modification du projet de rue scolaire qui, jusqu'à présent, est un échec. Cette réunion a été annoncée tardivement et a empêché plusieurs riverains d'y assister. Les riverains sont en attente du compte rendu de cette réunion après 30 jours ! Le constat est qu'à l'heure de déposer les enfants dans la rue, la majorité des automobilistes qui y circulent sont les parents eux-mêmes.

Le personnel communal mobilisable pour l'exploitation de cette rue scolaire étant limité, vous avez envisagé de mettre la rue en sens unique, soit dans un seul tronçon, soit dans toute la longueur de la rue. Il faut rappeler que cette avenue est située dans un quartier calme et que le trafic de transit y est quasi inexistant.

Je tiens à rappeler que :

- L'école « P14 » accueille aujourd'hui une population d'élèves largement supérieure à sa capacité initiale d'école de quartier. Les nuisances sonores pour les riverains sont permanentes du matin jusqu'en fin d'après-midi.
- Seuls les enfants admis à la garderie peuvent entrer dans l'école avant 8h15, donc, de nombreux enfants et parents restent à l'extérieur de l'école en attendant l'heure de 8h15. C'est à cette concentration de parents et d'enfants qu'il vous est indispensable de remédier puisqu'elle est l'élément essentiel du problème dénoncé par le comité des parents et que, pour des raisons organisationnelles, c'est la Commune qui est responsable de cette concentration.
- De même les nombreuses infractions au code de la route aux heures d'accès devraient être sanctionnées mais la police n'est jamais présente. Ce sont ces infractions qui sont la source du danger aux abords de cette école.
- La mise en sens unique partielle ou totale de la rue engendrerait une augmentation de la vitesse les soirs et les week-ends et la pose inévitable de ralentisseurs provoquerait bruits et vibrations et empêcherait le passage des ambulances. La « STIB » emprunte également cette avenue lors des soirs de matches du « RSCA ». Quel est l'avis des pompiers et de la police face à ces éventualités ?

A la suite de cette réunion avec les riverains, il est apparu que vous alliez démarrer des phases-tests pour les trois 3 options.

Mes questions sont les suivantes :

- Quel est l'avis des pompiers et de la police au sujet de ces phases-tests ?
- Combien de temps va durer chaque phase-test ?

- Allez-vous, durant ces phases, quantifier le nombre de voitures et surtout leur vitesse dans chaque tranche horaire ?
- Allez-vous mettre en place des panneaux de gestion dynamique de la vitesse, des panneaux intelligents qui imposeraient une vitesse différente en fonction des heures scolaires ?
- Allez-vous associer la police à ces phases et lui demander de sanctionner les infractions constatées ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgend antwoord:

En effet, l'école et les parents très engagés dans l'école se sont posés la question de savoir s'il ne serait pas possible de réinstaurer la rue scolaire. Auparavant, elle ne fut pas un échec mais, malheureusement, nous avons dû abandonner le projet à cause du manque de personnel à l'époque.

Une réunion très constructive a été tenue avec de nombreux habitants de la rue et des représentants de l'école. La discussion concerna des questions très pratiques, dont la meilleure façon d'organiser la rue scolaire. Encore une fois, je tiens à remercier tous les participants, les services « Enseignement francophone » et « Mobilité » pour leurs propositions très concrètes et créatives.

Concernant la réalisation des phases-tests, la piste est la suivante : nous souhaitons activer la rue scolaire pendant deux phases tests.

La première : mettre la rue à sens unique, dans le sens venant de la rue de Neerpede vers le rond-point De Tollenaere, sur toute la longueur de la rue, de mi-janvier à mi-mars 2024.

La deuxième : mettre la rue à sens unique limité dans le sens venant de la rue de Neerpede vers le rond-point Tollenaere, jusqu'au « square » du milieu de la rue, de la mi-mars à la fin du mois de mai.

Au mois de juin nous analysons les données des deux options et organiserons une réunion avec les riverains et l'école, pour prendre une décision avant la fin de l'année scolaire.

Comme en 2019, l'avis de la police, du « SIAMU » et de la « STIB » va être demandé. Ce processus s'accompagnera d'une communication via des flyers et autres supports.